

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 19 mars 2013
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de Pike-River
Mme	Marielle Cartier, représentante de St-Armand
	Gilles Decelles, maire de la Lac-Brome
	Jean-Guy Dermers, maire de Dunham
	Claude Dubois, maire de la Bedford ville
Mme	Ingrid Godbout, représentante de Stanbridge Station
	Josef Hüsler, maire de la Farnham
	Pierre Pelland, maire de la Sutton
	Yvon Pépin, représentant de la ville de Cowansville
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la Bromont
	Réjean Racine, représentant de Brigham
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du East-Farnham
	Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de Brome
	Gilles St-Jean, maire du Bedford canton
	Ron Stewart, représentant de Stanbridge East
	Ginette Simard-Gendreau de Notre-Dame-de-Stanbridge

Sont absents:

Jean-Charles Bissonnette, maire d' Abercorn
Jacques Ducharme, maire de Frelighsburg
Laurent Phoenix, maire de Ste-Sabine

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 février 2013
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Présentation du Plan d'action triennal de la politique culturelle
 - 4.2. Présentation de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture
 - 4.3. Fonds FSTD : 8 067 \$ – Mise en œuvre du plan stratégique de diversification et de développement économique du CLD (2013-2016)
5. Autorisation du 1^e versement 2013 de l'aide financière au CLD (490 892\$)
6. Écocentres :
 - 6.1. Rappel : ouverture des six écocentres à compter du 6 avril
 - 6.2. Soirée d'information pour le public le 20 mars à 18h30 à la salle Brome
 - 6.3. Formation des responsables le 21 mars
 - 6.4. Conférence de presse le 27 mars à 10h à l'écocentre de Cowansville
 - 6.5. Autorisation de paiement pour la mise à niveau des sites
 - 6.6. Projet de concassage au garage municipal de Cowansville
7. Mise à jour du projet de biométhanisation de la RIEDSBM
8. Distribution municipale d'arbustes pour les citoyens : vérification de l'intérêt des municipalités
9. Rapport du comité d'aménagement du 12 mars
 - 9.1. Présentation du rapport sur les sentiers intermunicipaux
 - 9.2. Certificats de conformité :
 - 9.2.1. Règlement 1766 Cowansville (*zonage - conforme*)
 - 9.2.2. Règlement 1767 Cowansville (*lotissement - conforme*)
 - 9.2.3. Règlement 1768 Cowansville (*condition d'émission de permis - conforme*)
 - 9.2.4. Règlement 2012-11-351 Sainte-Sabine (*zonage - conforme*)
 - 9.2.5. Règlement 2013-01-352 Sainte-Sabine (*plan d'urbanisme - conforme*)
 - 9.2.6. Règlement 261-12 Canton de Bedford (*entente travaux municipaux - conforme*)
 - 9.2.7. Règlement 260-12 Canton de Bedford (*PIIA - conforme*)

- 9.3. Proposition d'achat de la propriété de la ferme expérimentale de Frelighsburg
10. Banque de terres : réception d'une subvention de 7 500\$ du MAPAQ et autorisation de signature
11. Résultat de l'appel d'offres : octroi du contrat pour le service de gérance de l'évaluation
12. Carrières et sablières :
 - 12.1. Survol pour les photos aériennes des carrières et sablières : autorisation d'entreprendre une procédure d'appel d'offres
 - 12.2. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Yamaska
 - 12.3. Autorisation de paiement des honoraires du procureur dans le dossier de médiation avec MRC de La Haute-Yamaska (5 822,41 \$ incluant les taxes)
13. Rapport du comité administratif du 14 mars
 - 13.1. Planification de la journée de mise à jour du plan stratégique
 - 13.2. Comptes à payer
 - 13.3. Présentation pour adoption du Plan d'action triennal de la politique culturelle
 - 13.4. Autorisation de signature de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la culture
 - 13.5. Demande d'application d'une taxe sur l'hébergement en camping
14. Rappel : Tenue de la 19^e conférence nationale de solidarité rurale du Québec du 20 – 22 mars à Bromont (4 représentants de la MRC présents au banquet le 21 mars prochain)
15. Invitation à tous les DG municipaux pour la rencontre du 29 avril PM
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars / avril
17. Correspondance
18. Questions diverses :
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

86-0313

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
 APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2013

87-0313

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
 APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 février 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉ

FONDS FSTD – MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CLD (2013-2016)

88-0313

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de diversification et de développement économique de Brome-Missisquoi avait été réalisé en 2008 pour une période de cinq années et que ce Plan a été actualisé en avril 2013 pour la période 2013-2016;

CONSIDÉRANT que pour actualiser son Plan, le CLD a retenu les services de la firme C-Bleue spécialisée en développement durable, ainsi que d'une stagiaire de l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la volonté du CLD de mettre ce Plan stratégique en œuvre dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles et qu'il désire faire appel à une ressource spécialisée externe pour l'épauler dans sa démarche ;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à l'embauche de la stagiaire de l'Université de Sherbrooke pour la période de mai à novembre 2013 sont estimés à 12 000\$, soient le salaire de la stagiaire et autres frais de déplacement et frais divers ;

CONSIDÉRANT que le programme FSTD prend fin au 31 mars 2013 et qu'un solde de 8 067 \$ est encore disponible pour des projets approuvés avant cette échéance.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser une contribution maximale de 8 067 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) afin de permettre la mise en œuvre du *Plan stratégique de diversification et de développement économique de Brome-Missisquoi*.

ADOPTÉ

AUTORISATION DU 1er VERSEMENT 2013 DE L'AIDE FINANCIÈRE AU CLD

89-0313

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le premier versement 2013 de l'aide financière au CLD au montant de 490 892 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉCOCENTRES

90-0313

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a été ratifiée entre les 6 municipalités pôles et la MRC à l'automne 2012 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT que la disposition 12 de l'Entente prévoit les frais de mise à niveau, par lesquels la MRC s'engage à déboursier, le 1er avril 2013, 20 000 \$ par pôle afin de couvrir les frais de mise à niveau pour la première année d'opération ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement de 120 000 \$ pour l'aménagement des sites des écocentres, soit 20 000\$ pour chacune des 6 municipalités pôles (Bedford (ville), Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Sutton), le tout, conformément à l'Entente.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

PROJET DE CONCASSAGE AU GARAGE MUNICIPAL DE COWANSVILLE

91-0313

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a déposé une demande de CA auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la mise en œuvre d'un projet de concassage au garage municipal ;

CONSIDÉRANT que le projet de concassage a pour but de valoriser annuellement 5 000 tonnes de résidus de béton et asphalte aux fins de construction routière ;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a analysé ledit projet en fonction des dispositions contenues au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR MARIELLE CARTIER
ET RÉSOLU :**

D'informer, par les présentes, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi que la ville de Cowansville que ledit projet de concassage aux fins de valorisation de résidus de béton et asphalte est conforme aux dispositions du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

ADOPTÉ

MISE À JOUR DU PROJET DE BIOMÉTHANISATION DE LA RIEDSBM

Certains membres du comité PGMR ont rencontré la Régie afin d'être informés de l'état de la situation quant au projet de l'usine de biométhanisation. En somme, en octobre 2012, le ministère a demandé à la Régie d'attendre les nouvelles modalités de la subvention compte tenu du changement de gouvernement. Ainsi, la Régie devrait déposer prochainement une demande de subvention au ministère pour le projet de biométhanisation, lequel vise à valoriser l'ensemble des matières organiques de l'ensemble de la MRC.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES SENTIERS INTERMUNICIPAUX

M. Robert Desmarais présente sommairement le rapport et les recommandations de l'étude sur les sentiers intermunicipaux réalisée par Loisirs et Sport Montérégie et informe les maires que le conseil devra se pencher sur les suites à donner pour la mise en œuvre.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1766 VILLE DE COWANSVILLE

92-0313

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 décembre 2012 son règlement 1766;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1510 vise à intégrer les dispositions concernant les îlots déstructurés, décision numéro 372362 de la CPTAQ.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1766 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Néanmoins, d'aviser la ville de Cowansville que:

- les modifications apportées par ledit règlement 1766 sont inopérantes jusqu'à ce que la CPTAQ atteste de l'entrée en vigueur de la décision 372362;
- les modifications apportées par ledit règlement 1766 deviendront inopérantes advenant l'entrée en vigueur dudit RCI no 02-0113, lequel devrait alors être appliqué.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1767 VILLE DE COWANSVILLE

93-0313

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 décembre 2012 son règlement 1767;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 1511 vise à intégrer les dispositions concernant les îlots déstructurés, décision numéro 372362 de la CPTAQ.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1767 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Néanmoins, d'aviser la ville de Cowansville que:

- les modifications apportées par ledit règlement 1767 sont inopérantes jusqu'à ce que la CPTAQ atteste de l'entrée en vigueur de la décision 372362;

- les modifications apportées par ledit règlement 1767 deviendront inopérantes advenant l'entrée en vigueur dudit RCI no 02-0113, lequel devrait alors être appliqué.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1768 VILLE DE COWANSVILLE

94-0313

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 11 décembre 2012 son règlement 1768;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement numéro 1514 relatif aux conditions d'émission du permis de construire vise à ajouter les zones DESC, DESH et DESI suivant l'intégration des dispositions concernant les îlots déstructurés à la réglementation municipale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR MARIELLE CARTIER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1768 de la ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Néanmoins, d'aviser la ville de Cowansville que:

- les modifications apportées par ledit règlement 1768 sont inopérantes jusqu'à ce que la CPTAQ atteste de l'entrée en vigueur de la décision 372362;
- les modifications apportées par ledit règlement 1768 deviendront inopérantes advenant l'entrée en vigueur dudit RCI no 02-0113, lequel devrait alors être appliqué.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2012-11-351 - SAINTE-SABINE

95-0313

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 5 mars 2013 son règlement 2012-11-351;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2007-07-291 vise à agrandir la zone mix-03 de part et d'autre de la route 235, pour autoriser l'usage résidentiel bi- et tri-familiale, ainsi que les commerces compatibles et complémentaires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 2012-11-351 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2013-01-352 - SAINTE-SABINE

96-0313

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 5 mars 2013 son règlement 2013-01-352;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement numéro 2007.07.296 intitulé plan d'urbanisme vise à agrandir l'affectation mixte située le long de la route 235 en conformité avec la modification au règlement de zonage.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU**

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 2013-01-352 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 261-12 – CANTON DE BEDFORD

97-0312

CONSIDÉRANT que le Canton de Bedford a transmis à la MRC le 8 mars 2013 son règlement 261-12;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un nouveau règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux visant à fixer les conditions d'entente entre la municipalité et un promoteur pour la réalisation de travaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 261-12 du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 260-12 – CANTON DE BEDFORD

98-0313

CONSIDÉRANT que le Canton de Bedford a transmis à la MRC le 8 mars 2013 son règlement 260-12;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un nouveau règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

- Dispositions applicables au lot P-2122 (à l'est du ch. Maurice et au nord de la rue Realffe, en périmètre urbain) ;
- Nature des projets visés ;
- Plans et documents exigés lors d'une demande ;
- Objectifs et critères d'aménagement évalués (Lotissement, implantation des constructions, gabarits, structures et hauteurs des bâtiments, architecture et aménagement paysager).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 260-12 du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**PROPOSITION D'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ
DE LA FERME EXPÉRIMENTALE DE FRELIGHSBURG**

99-0313

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de tenir compte du mode d'acquisition effectué par le fédéral;

CONSIDÉRANT le protocole trouvant application lorsque le fédéral souhaite se départir de ses immeubles;

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'informer le gouvernement fédéral que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi désire exercer son droit de premier refus afin de se porter acquéreur de la propriété entière de la ferme expérimentale de Frelighsburg pour la somme de 1 \$.

ADOPTÉ

**BANQUE DE TERRE : RÉCEPTION D'UNE SUBVENTION DU MAPAQ
ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

100-0313

CONSIDÉRANT que la MRC participe, par le biais du GRAPP, au programme *Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région*;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une aide financière de l'ordre de 7 500 \$ dans le cadre du programme cité plus haut et que cette dernière doit compléter le formulaire d'acceptation de cette aide;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser M. Robert Desmarais, directeur général, à signer le formulaire d'acceptation de l'aide financière au nom et pour le compte de la MRC et d'acheminer le tout dans les meilleurs délais au Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation.

ADOPTÉ

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA GÉRANCE DU SERVICE
D'ÉVALUATION DE LA MRC**

101-0313

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé une procédure d'appel d'offres afin d'octroyer le mandat de gérance du service de l'évaluation de la MRC le 7 février 2013, le tout, conformément à la résolution numéro 32-0213 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des soumissions devaient être reçues au bureau de la MRC au plus tard le 28 février 2013, 11h00 ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a dûment évalué les deux (2) soumissions reçues suivant la procédure d'évaluation et pondération ;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par la firme *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* a obtenu le meilleur pointage ;

CONSIDÉRANT que la MRC est tenue d'octroyer le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal* ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU**

D'octroyer le contrat pour la gérance du service d'évaluation de la MRC Brome-Missisquoi pour une durée de trois (3) ans, soit la période s'échelonnant du 1er avril 2013 au 31 mars 2016, avec une possibilité (option) de prolonger le mandat d'une année, à la firme *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* pour un montant de 183 175.00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE
TROISIÈME RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN**

102-0313

**IL EST PROPOSÉ PAR YVON PÉPIN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la procédure d'appel d'offres conjointement avec la MRC Haute-Yamaska par invitation pour un troisième relevé topographique aérien des sites de carrières et sablières, le tout conformément à l'article 936 du code municipal.

ADOPTÉ

CARRIÈRES ET SABLIERES : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska ont convenu de conclure une entente intermunicipale dans le but de déléguer la compétence de la MRC de La Haute-Yamaska à la MRC Brome-Missisquoi pour le lancement d'un appel d'offres en plus de prévoir le partage des frais afférents au relevé aérien des sites de carrières/sablères situés sur leur territoire respectif;

103-0313

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARIELLE CARTIER
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'entente intermunicipale avec la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

CARRIÈRE ET SABLIERE : AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES DU PROCUREUR DANS LE DOSSIER DE MÉDIATION AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

104-0313

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des honoraires du procureur Me Cantin dans le dossier de médiation avec la MRC de La Haute-Yamaska au montant de 5 822,41 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

COMPTES À PAYER

105-0313

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les quatre (4) dépenses excédant le pouvoir du conseil d'administration en date du 13 mars 2013, à savoir:

Béton Laurier inc. (C.E. Ligne de Noyan)	28 714,19 \$
Béton Laurier inc. (C.E. Ligne de Noyan br#1)	14 855,49 \$
BMI experts-conseils inc. (C.E. Coslett – étude 2011)	8 700,16 \$
Lac-Brome (entente pépinière 2011, 2012 & 2013)	10 940,00 \$
Total	63 209,84 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL DE LA POLITIQUE CULTURELLE

106-0313

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2012 le conseil des maires de la MRC a adopté par résolution numéro 321-0912 la mise à jour de la politique culturelle;

CONSIDÉRANT le comité consultatif en culture a contribué à l'élaboration du plan d'action et recommande son adoption;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU**

D'adopter le Plan d'action triennal de la politique culturelle de la MRC Brome-Missisquoi, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ET
CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

107-0313

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCC) offre à la MRC la possibilité de négocier une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois (3) ans pour la période de 2013 à 2015;

CONSIDÉRANT que la mise à jour de la politique culturelle de la MRC, un outil exigé par le MCC avant d'entamer les négociations avec la MRC, a été adoptée par le conseil des maires de la MRC en septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra une nouvelle injection maximale de 300 000 \$ (soit 150 000 \$ du ministère et 150 000\$ du milieu) dans les projets culturels pour la région;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la MRC sera de 57 500\$ qui sera bonifiée par une contribution identique du MCC;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente permettra à la MRC de travailler davantage avec des organismes, des artistes et des intervenants culturels de la région dans le développement et la réalisation des initiatives culturelles structurantes et rassembleuses pour assurer la croissance et le rayonnement des richesses du milieu culturel de la MRC;

CONSIDÉRANT que les négociations de l'entente ont été réalisées avec succès par les représentants des quatre municipalités locales participantes, de la MRC et du MCC;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux de Bromont, Lac-Brome, Cowansville et Sutton ont confirmé leur participation financière respective à l'entente et ont autorisé par résolution la signature de ladite entente;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ladite entente la MRC sera appelée à agir en tant que mandataire pour les quatre municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que par voie de résolution (# 229-0612) la MRC a confirmé son intérêt et son intention de négocier une nouvelle entente de développement culturel avec le MCC pour la période 2013 à 2015.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer l'Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au nom et pour le compte de la MRC et d'autoriser une contribution financière de la MRC de l'ordre de 57 500\$ pour les trois (3) ans, dont 18 000 \$ en 2013, pour la réalisation des quatre projets culturels régionaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DEMANDE D'APPLICATION D'UNE TAXE SUR L'HÉBERGEMENT EN CAMPING

108-0313

CONSIDÉRANT qu'il existe depuis plus d'une dizaine d'années une taxe sur l'hébergement en établissement hôtelier liée au nombre de nuitées et que cette taxe ne s'applique pas sur les nuitées en camping;

CONSIDÉRANT que pour la région de Brome-Missisquoi, en 2010, le nombre de nuitées en camping était de 203 000 alors que le nombre de nuitée à l'hôtel, motel et gîte était de 125 000;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution de la MRC les Basques et de demander au ministre du Tourisme, M. Pascal Bérubé, d'évaluer la pertinence de taxer les nuitées en établissement d'hébergement de type camping.

De demander au C.A. du CLD d'adopter une résolution en ce sens, vu leur implication importante dans le volet touristique de la région;

ADOPTÉ

**SOUTIEN FINANCIER - ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DU
BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA**

109-0313

CONSIDÉRANT la résolution 320-0912 dûment adopté par le conseil des maires en septembre 2012, par laquelle, le conseil s'était engagé à participer financièrement aux processus d'élaboration des États généraux de l'OBV Yamaska au montant équivalant à 0,10 \$ par habitant, conditionnellement à ce que les MRC de ce bassin versant participent financièrement également;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une meilleure gestion intégrée de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES

APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS

ET RÉSOLU:

D'aviser l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) que la MRC Brome-Missisquoi s'engage à participer financièrement aux processus d'élaboration des États généraux de l'OBV Yamaska au montant équivalant à 0,10 \$ par habitant, pour un total de 5 600 \$.

ADOPTÉ

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE LES ÉTUDES NÉCESSAIRES DANS LE
CADRE DU PROJET DE L'INVERSION DU FLUX DE L'OLÉODUC PIPE-LINES
MONTRÉAL (PLM)**

110-0313

CONSIDÉRANT que l'oléoduc Pipe-Lines Montréal (PLM), traversant plusieurs municipalités sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi pour transporter le pétrole brut provenant de Portland (Maine) vers Montréal, fut construit dans les années 50;

CONSIDÉRANT que selon l'opinion de certains experts, la vie utile d'un oléoduc est d'environ 50 ans;

CONSIDÉRANT que le fait d'inverser le flux avec un pétrole plus corrosif pourrait avoir comme effet de provoquer des fuites qui causeraient un tort considérable à l'environnement;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités traversées par l'oléoduc ont déjà demandé au Gouvernement du Québec d'intervenir dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND

APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE

ET RÉSOLU:

De manifester au Gouvernement du Québec les craintes exprimées par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi concernant la possibilité d'inverser le flux de l'oléoduc Pipe-Lines Montréal (PLM) et de demander au Gouvernement du Québec de faire les suivis nécessaires afin que toutes les mesures qui seront entreprises, le cas échéant, soient faites en respect des normes environnementales en vigueur.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

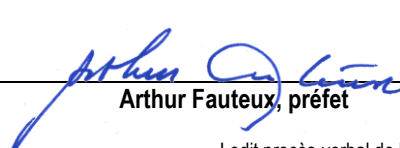
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

111-0313

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


Me Vanessa Couillard, greffière